



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES OPERATIONS  
SERVICE DOCTRINES OPERATIONNELLES

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 31 MAI 2021

P.V. N° 116  
Dossier N° 14

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU l'article L 1424-42 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la loi de finances n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, notamment l'article 171,

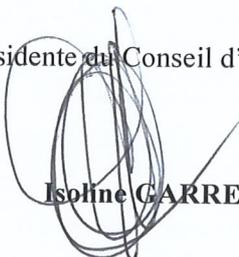
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif aux conventions entre le SDIS 77 et les sociétés d'autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) et Paris-Rhin-Rhône (APRR) et au contrat cadre entre le SDIS 77 et APRR,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- De ratifier les conventions entre le SDIS 77 et les sociétés d'autoroutes SANEF et APRR ;
- De ratifier le contrat cadre entre le SDIS 77 et la société d'autoroutes APRR ;
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer ces conventions.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU